



Montreuil, le 13 novembre 2019

Communiqué de presse

* * *

La Sécurité sociale s'engage pour des relations fournisseurs responsables aux côtés du Médiateur des entreprises et du Conseil National des Achats

Mercredi 13 novembre, l'Union des caisses nationales de la Sécurité sociale (Ucanss), les Caisses nationales de Sécurité sociale (CNAM, CNAV, CNAF, ACOSS) et l'Institut 4.10 signent la Charte « Relations fournisseurs responsables », en présence de Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises.

La Sécurité sociale rejoint ainsi les 2062 signataires de la Charte qui choisissent d'adopter des pratiques d'achats responsables vis-à-vis de leurs fournisseurs. Avec un montant annuel de 2,124 milliards d'achats annuel, l'enjeu pour un acteur de la commande publique tel que la Sécurité sociale est de contribuer à la viabilité économique de ses partenaires. Elle marque aussi son attachement à des collaborations de confiance et à un dialogue équilibré et pérenne avec ses fournisseurs.

Depuis 50 ans déjà, l'Ucanss exerce pour le compte de l'ensemble des acteurs de la Sécurité sociale (Caisses nationales, organismes locaux...) des missions de mutualisation de leurs achats, dans un souci de performance économique et de sécurisation juridique. Mobilisés depuis plusieurs années en faveur de démarches d'achat responsable, l'Ucanss et les acteurs de la Sécurité sociale marquent avec cette signature une étape supplémentaire de cet engagement commun, en vue de l'obtention du label « Relation fournisseurs et achats responsables ».

Pour Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, « la Sécurité Sociale, par la signature de la Charte Relations fournisseurs responsables, envoie un signal fort à ses partenaires. Cet engagement du service public dans une démarche d'achat responsable favorise le développement des TPE/PME et convertit la politique d'achat public en levier de développement économique. »

Au travers de ses 10 engagements pour des achats responsables, la Charte participe à la construction d'écosystèmes intelligents pour les entreprises, les acheteurs publics et leurs fournisseurs, dans la connaissance et le respect des droits et devoirs respectifs de chacun. Cette Charte est avant tout pragmatique. Il ne s'agit pas d'engagements abstraits mais d'objectifs réalisables.



Les 10 engagements de la Charte Relations fournisseurs responsables

- 1 - Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs
- 2 - Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques
- 3 - Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs
- 4 - Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière
- 5 - Apprécier le coût total de l'achat
- 6 - Intégrer la problématique environnementale
- 7 - Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise
- 8 - Les Achats : une fonction et un processus
- 9 - Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- 10 - Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs

A propos de l'Ucanss

L'Ucanss (Union des caisses nationales de Sécurité sociale) est l'organisme qui assure des activités mutualisées pour le compte des réseaux de la Sécurité sociale : elle fait vivre le dialogue social national et local, soutient le déploiement des politiques publiques, appuie les 300 organismes locaux dans la conduite de leurs politiques RH. Elle les accompagne dans la gestion de leurs opérations immobilières et contribue à l'efficacité de leurs politiques d'achat.

Contacts presse

Catherine Techer

01 45 38 83 29

ctecher@ucanss.fr

Site Internet : www.ucanss.fr

Twitter : <https://twitter.com/ucanss>

A propos du Médiateur des entreprises

Le Médiateur des entreprises, placé auprès du ministre de l'Economie et des Finances, vient en aide aux entreprises et aux organisations publiques afin de résoudre gratuitement leurs éventuels litiges via la médiation et, plus largement, faire évoluer les comportements d'achats, dans le souci de rééquilibrer les relations clients fournisseurs, au service de l'économie. Il intervient également dans le domaine de l'innovation. Son réseau est présent dans toutes les régions. La saisine s'effectue depuis le site www.mediateur-des-entreprises.fr

Contacts presse

Steve Le Mentec

01 53 17 87 83 – 06 08 49 79 32

steve.le-mentec@finances.gouv.fr

Paulina Ciucka-Laurent

01 53 17 87 97

paulina.ciucka-laurent@finances.gouv.fr